



Conseil Général de
Ropraz
P a. Gabriel Liechti
Rte d'Ussières 6
1088 Ropraz
Tél. 079 398 03 62

Ropraz, le 9 décembre 2024

ROPRAZ Séance du Conseil Général du 9 décembre 2024

Il est 20h00, le Président M. Gabriel Liechti ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024
4. Assermentation(s) éventuelle(s)
5. Communications du Président du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis 04/2024 – Budget 2025
8. Préavis 05/2024 – Adhésion à la nouvelle association pour le développement et la promotion du tourisme dans la région de Moudon
9. Préavis 06/2024 – Règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires
10. Postulat réévaluation du projet immobilier de la Colonie
11. Divers et propositions individuelles

1. Lecture de l'ordre du jour

Le Président M. Gabriel Liechti : pour commencer la dernière séance du conseil pour l'année 2024, avant de donner lecture de l'ordre du jour, il a une modification et une question à poser à l'assemblée. Le secrétaire Julien Leyvraz est parti en voyage d'études pour la période octobre 2024 à juin 2025, de ce fait, un peu dans l'urgence, il a demandé à Dominique Perroud si elle voulait bien le remplacer pour cette période, chose qu'elle a accepté volontiers. Mais pour officialiser les choses, il souhaite que ce remplacement soit accepté par un levé de main. L'assemblée accepte à l'unanimité.

Ceci étant fait, il souhaite apporter une modification à l'ordre du jour, car il a reçu un postulat et souhaite l'intégrer en point 10 de l'ordre du jour.

Le Président M. Gabriel Liechti donne lecture de l'ordre du jour qui est accepté avec la modification proposée.

2. Appel

26 présent-e-s, 3 absent-e-s.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

Le dernier procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation(s) éventuelle(s)

Aucune assermentation n'a lieu.

5. Communications du Président du bureau

M. le Président Gabriel Liechti nous informe de deux démissions qu'il a reçues et nous en donne lecture. Il s'agit de la démission de Monsieur Nicolas Salis et de celle de Monsieur Olivier Lengwiler qui ont tous deux quitté la commune.

Il adresse ses excuses à l'assemblée car avec le changement de secrétaire, il a omis d'afficher la convocation à cette séance aux piliers publics.

Il prie l'assemblée de venir chercher les jetons de présences de l'année auprès de Dominique Perroud, et en profite pour annoncer l'apéritif qui suivra cette dernière séance de l'année.

Il informe que, en collaboration avec la Municipalité, ils ont établi un calendrier annuel des séances du Conseil, les dates auxquelles les commissions peuvent prendre contact avec la Municipalité, et les dates des votations 2025, ceci afin d'anticiper et de planifier les emplois du temps très chargés de tous. Il précise qu'il souhaite le renouveler chaque année. Les membres sont priés de prendre un exemplaire lors du retrait des jetons de présences.

Il remercie la Municipalité et les membres du Conseil pour la bonne collaboration tout au long de l'année.

6. Communications de la Municipalité

Monsieur Stéphane Porchet

Service de l'eau :

Débit des sources au 9 décembre : Source Censeire 92 l/min, source de la Moille 87 l/min, source Moulin des Vaux 80 l/min, total : 259 l/min.

Chantier des Granges-Clos-Burnat : il est terminé. Il nous reste deux factures pour les privés à contrôler pour les EU, et à viser. La demande de subvention à l'ECA pour l'eau potable a été transmise la semaine passée. Le bilan sera transmis lors du prochain conseil.

Réseau : prise d'échantillons du 02 sept. et du 21 oct. Tout est en ordre, rien à signaler.

La clôture pour la zone de protection S1 de la source de la Moille a été posée au mois d'octobre.

Futurs préavis pour le prochain conseil :

- déplacement de la conduite principale pour la construction d'une villa parcelle n° 1, juste en dessous des places de parc.
- mise en conformité de la source de la Moille, pose d'un turbidimètre, remplacement des UV, modification de l'appareillage et déplacement du débitmètre principal qui a été installé au mauvais endroit. Il ne compte que la sortie et pas les débits d'entrée au réservoir.

AIEJ :

Chantier Montpreveyres-Pully-AIEJ a pris du retard. La mise en service est prévue pour le début d'année 2025 et les modifications dans les différentes infrastructures se feront à suivre. Les ventes d'eau à Pully prendront fin depuis le milieu de l'année 2025.

Plan directeur de la distribution de l'eau : nous avons eu notre dernière séance le 3 décembre. La présentation aux collègues du CODIR est fixée le 14 janvier 2025 où nous devrons peut-être revoir quelques petits points, et ensuite présentation aux municipalités.

Police :

Faire très attention à l'arnaque aux faux policiers à voir informations de 13h30.

Question de Monsieur Hubert Girault : il a vu une émission concernant les normes du chlorothalonil dans les eaux de la région. Il demande si la municipalité à l'intention de dévoiler ou publier ces valeurs de chlorothalonil dans les différentes sources et de les transmettre à la Fédération romande des consommateurs ?

Réponse de Stéphane Porchet : il a regardé ces valeurs ce soir, mais pour cette année, il ne les a pas reçues et doit les redemander au service de l'eau. Elles seront ensuite communiquées.

Monsieur Martin Rod

PACom : nous avons eu une séance avec Mme Luisier-Brodard et les techniciens de la DGTL concernant leur refus de valider notre PACom révisé. Les discussions se sont portées sur 3 points :

- dézonage des parties de parcelles comportant encore un potentiel d'habitants,
- une erreur de numérotation dans les articles (deux fois l'article 20.3),
- les zones affectées à des besoins publics qui, sur le plan, passent de 18 LAT à 15 LAT (18 = autres zones à l'extérieur des zones à bâtir et 15 = zones à bâtir).

Nous avons eu gain de cause sur la majorité des parcelles que nous ne souhaitons pas morceler, mais nous avons dû accepter que deux parcelles, la parcelle 114 ainsi que la parcelle 115, soient zonées à 6m des bâtiments en zone de verdure avec l'argument que ces parcelles sont sous le coup d'un danger permanent de glissement de terrain.

L'erreur de numérotation va être corrigée, et nous avons accepté de modifier les zones affectées à des besoins publics 18 LAT en 15 LAT, ce qui ne change rien à l'utilisation actuelle du hangar ou de la déchèterie.

Pour la suite, le dossier sera renvoyé au canton pour assurer que les corrections sont correctes. Une mise à l'enquête complémentaire qui portera uniquement sur les points modifiés sera lancée. Le conseil devra valider ce PACom révisé et ensuite le canton pourra le valider.

Chapelle :

Les murets ainsi que les marches de l'accès à la chapelle du côté de l'ancienne fromagerie ont été réparées. Une main courante sera réalisée par Vincent Desmeules pour sécuriser ces quelques marches.

Abattoir :

Suite à la demande des bouchers pour créer un local de transformation dans l'actuel garage du hangar communal attenant à l'abattoir, et la création d'une nouvelle chambre froide, nous avons demandé des offres pour chiffrer ces travaux entre le maçon, l'électricien, le frigoriste, le serrurier, le carreleur et le peintre. Le total de ces offres s'élève à environ CHF 127'000.00. La municipalité a décidé de ne pas réaliser ces travaux pour garder cet argent disponible pour la Colonie. Toutefois nous avons mis au budget la somme de CHF 4'000.00 pour l'installation d'une petite chambre froide pour répondre aux besoins urgents des bouchers car ils stockent de la viande sous-vide avec les carcasses le temps que les clients viennent chercher leur marchandise.

Colonie :

Aujourd'hui nous avons procédé à l'ouverture des soumissions pour la construction de ce bâtiment. Le délai de réponse étant plus long pour le gros œuvre, nous ouvrirons celles-ci le 16 décembre. Ensuite contrôle de la validité de toutes ces offres au mois de janvier avec de possibles clarifications par les entreprises. Puis nous pourrons compiler tous ces chiffres pour avoir le coût total de ce bâtiment avec les offres rentrées.

Avec ce montant, nous pourrons calculer si c'est financièrement viable, et aller trouver les banques pour savoir à quels taux nous serons mangés. Si les locations permettent ou non de couvrir les coûts de construction et d'achat du terrain. Et vous soumettre un préavis de construction.

Question de Monsieur Grégory Ruch : si ces travaux doivent commencer, est-ce que la municipalité va attendre le conseil du mois de juin pour présenter un préavis ?

Réponse de Martin Rod : s'il y a lieu, une séance du conseil sera demandée avant le mois de juin. Il faudra auparavant revoir le plafond d'endettement communal avant la présentation d'un préavis.

Madame Jördis Tietje-Girault

Mobilité :

Comme déjà annoncé dans le dernier journal de Ropraz, le changement d'horaires des transports publics, prévu pour le 15 décembre, comporte des modifications importantes concernant les lignes de bus qui desservent Ropraz. Notamment : pour la ligne 10.362 (Moudon - Mézières - Epalinges), et la ligne 10.360 (Epalinges - Mézières Servion - Lausanne -

La Sallaz), il y aura un décalage global de la trame d'horaires d'environ 15 minutes, afin de mieux s'accorder avec l'horaire des trains CFF dans la Broye.

L'horaire actuel de la ligne 10.366, qui dessert le centre du village, est calé sur les écoles et reste globalement maintenu. Deux passages de l'après-midi sont déplacés en soirée.

La ligne 10.361 (Epalinges - Moudon, direct) sera prolongée jusqu'à Lucens, et entre le 15 février et le 8 juin 2025 même jusqu'à Payerne.

Il est important de consulter l'horaire exact sur le site de CarPostal.

Éclairage public :

Notre réseau d'éclairage public est défectueux et plusieurs lampadaires ne sont plus fonctionnels sur la route de la Chapelle. Au lieu de continuer de changer les têtes défectueuses, nous avons décidé de remplacer les lampadaires, par étapes, par un système d'éclairage autonome, comme celui sur la route de Bourg-Dessous. L'installation de ces six lampes a commencé en 2019 et a donné entière satisfaction depuis.

Le nouvel éclairage devient ainsi indépendant des fournisseurs d'électricité et s'inscrit dans notre plan climat. L'abaissement de la puissance à 30% entre 22h30 et 4h30 renforce les enjeux du PECC (Plan Energie et Climat Communal). Les têtes ont été choisies parmi les modèles décoratifs.

En attendant la livraison et l'installation de deux premiers lampadaires (en face de la chapelle et devant la maison située au 3, route de la Chapelle), un éclairage temporaire sera posé à l'adresse du 3, route de la Chapelle. Ce service est offert par l'entreprise Solar-Advance.

Routes :

Il n'y a pas eu de grands travaux sur nos routes en 2024. Concernant l'entretien, ce fut principalement les nombreux trous dans le chemin Creux qui ont été bouchés. À noter, la réparation nécessaire du pont sur la Bressonne à la Râpe. Pour 2025 seul l'entretien usuel est prévu.

Suite à la création, en 2020, de 13 places de parc dans la zone d'activités d'Ussières, visant à régulariser le stationnement, la commune a enfin reçu l'autorisation de sanctionner les véhicules mal garés. Une communication sera envoyée cette semaine aux riverains de la rue des Artisans, et un panneau de signalisation indiquant que des contraventions seront appliquées sera installé prochainement. Les amendes pourront commencer à être émises à partir de janvier 2025.

Pour rappel, le stationnement est formellement interdit sur le trottoir (côté nord-ouest) ainsi que dans le rond-point, à l'exception des places marquées.

Suite aux craintes de plusieurs riverains de la route cantonale RC 632 à Ussières (la route qui relie Ropraz à Mèzières), la municipalité a fait une demande officielle auprès de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) pour abaisser la vitesse maximale de 80 km/h à 60 km/h sur un tronçon de cette route, afin d'augmenter la sécurité des usagers piétons.

La demande a été refusée par le canton, qui a précisé qu'aucun de leurs critères pour justifier l'abaissement n'est rempli. Un comptage de trafic, effectué entre le 29 février et le 6 mars 2024, a donné les résultats suivants :

50% de passages ne dépassent pas 59 km/h et 85% ne dépassent pas 74 km/h.

Affaires sociales :

APERRO :

Après 15 ans d'existence, le réseau APERO (Accueil Petite Enfance Réseau Oron) regroupant 12 communes, compte 9 structures, environ 290 collaborateurs et collaboratrices, et accueille près de 1490 enfants.

À l'assemblée générale du 8 octobre, le budget 2025 de CHF 19'165'694.67 a été adopté.

Ce chiffre représente une augmentation de 8,2 % par rapport au budget 2024. La contribution des communes s'élève à CHF 5'796'000.00 (une augmentation de 8,7% par rapport au budget 2024), soit CHF 280.00 par habitant. Le prix réel serait CHF 300.00 par habitant, mais CHF 20.00 ont été prélevés des réserves pour diminuer les coûts pour les communes.

L'augmentation se décline comme suit :

- la création de 12 places UAPE (unité d'accueil pour écoliers) à Palézieux et 22 places dans la garderie Libellules à Carrouge;
- l'augmentation des effectifs du personnel administratif;
- l'augmentation de l'ICP (indice des prix à la consommation) de 1% pour tout le personnel.

Les statuts de l'Association, révisés par un avocat, ont été adoptés. La principale modification concerne la clarification des compétences et des responsabilités. Notamment, pour des raisons de responsabilité, l'organe de révision remplace la commission de gestion dans les statuts.

La direction de l'APERRO s'efforce de chercher des subventions pour des projets précis. Par exemple, la Loterie Romande accorde CHF 23'500.00 pour la modification des cuisines.

Culture :

Le journal de Ropraz est paru quatre fois cette année, et la prochaine édition est prévue pour le 31 mars 2025. C'est avec plaisir que nous accueillons vos contributions sous forme d'articles, d'informations, de propositions ou des belles photos de notre commune.

Le programme culturel est publié dans chaque numéro du journal. N'hésitez pas à rendre visite à la Fondation l'Estrée et à découvrir sa dernière exposition de l'année, intitulée: "Passé-Présent" avec des œuvres de 19 artistes. Le prochain vernissage à l'Estrée aura lieu le 1 février. Le Prix littéraire Édouard Rod édition 2024 a été décerné à M. Jacques-Étienne Bovard, habitant de Carrouge, pour son roman policier intitulé *Passé sous silence*. Pour en savoir d'avantage, un compte rendu de la cérémonie est publié dans le dernier numéro du journal. Un exemplaire du livre se trouve désormais dans la boîte à livres située à la place du Village. Merci de bien vouloir le rapporter après lecture.

Tourisme :

La régionalisation de l'office du tourisme de Moudon suit son cours et une assemblée constitutive est prévue pour le 14 janvier 2025. Deux préavis, donc l'adhésion de Ropraz à la nouvelle association et le réglément de la taxe de séjour, exigé par le canton pour un office de tourisme régional, sont à l'ordre du jour.

Intervention de Monsieur Jean-Daniel Savary : remercie pour l'information pour la zone artisanale d'Ussières. Ensuite il relève, concernant l'abaissement de la route d'Ussières, qu'il reste toutefois un 15% qui ne respectent pas la vitesse et que ça devient très dangereux, surtout lorsqu'un bus s'arrête à l'arrêt, et qu'un véhicule le dépasse.

Réponse de Jördis Tietje-Girault : les responsables du canton considèrent qu'abaisser la vitesse ne changera pas le comportement des 15% qui ne respectent pas la vitesse. Il y aurait lieu de revoir complètement les lieux, aux frais de la commune.

Question de Monsieur Jean-Daniel Savary : est-ce qu'il y a des droits de recours ? Et quelles sont les bases légales pour refuser l'abaissement de la vitesse.

Réponse de Jördis Tietje-Girault : c'est la deuxième fois qu'une demande d'abaissement est faite et refusée. Deux services ont statué sur ce dossier avant de rendre une décision. En ce qui concerne le recours, il faut d'abord payer une somme d'environ CHF 3'000.00 à CHF 4'000.00, et la municipalité a estimé que les chances d'aboutir sont si faibles qu'elle ne souhaite pas faire cette dépense inutilement.

Intervention de Monsieur Hubert Girault : la création d'un giratoire pourrait être une solution.

Réponse de Jördis Tietje-Girault : le remercie pour sa remarque et prend note. Elle relève que la place serait probablement manquante pour cette création.

Intervention du Président Gabriel Liechti : pense que la municipalité devrait faire recours.

Intervention du Syndic Daniel Henry : la municipalité n'a que 15 jours pour faire recours, et propose que l'assemblée l'appuie dans cette démarche.

Réponse du Président Gabriel Liechti : report du sujet dans les divers et propositions individuelles.

Monsieur Jérôme Porchet

Cultes :

Assemblée de paroisse d'automne le 26 novembre, aucun membre de la municipalité n'a pu s'y rendre.

Feu de l'Avant le 1^{er} décembre devant notre chapelle : un ou des remplaçants ont été trouvés pour organiser à la place de Martine et Marc Rod qui arrêtent après plus de vingt ans.

Déchets :

Le 2 novembre aura lieu la soupe à la courge.

ASIJ :

L'assemblée intercommunale a eu lieu le 18 septembre à Ropraz, le préavis suivant a été soumis et accepté par le Conseil intercommunal de l'ASIJ :

- Préavis 03/24 – Budget 2025

Selon ce préavis les charges pour la commune de Ropraz en 2025 se montent à CHF 376'368,06.

Evolution démographique et son impact éventuel dans les prochaines années sur nos infrastructures.

- Nombre d'élèves 2016-2017 : 1531
- Nombre d'élèves 2024-2025 : 1780
- Rentrée scolaire, 2024-2025 : toutes les salles primaires à disposition sont utilisées.
- Rentrée scolaire 2025-2026 : deux salles de classes supplémentaires sont requises. Cette exigence devrait être résolue temporairement en rouvrant un petit collège à Vulliens.
- Rentrée scolaire 2026-2027 : il est possible qu'il nous manque au moins deux classes supplémentaires, selon les chiffres d'effectifs à disposition. Des solutions sont à l'étude, dont les classes de Ropraz.

- Une étude démographique confiée à Microgis en septembre 2024 indique une augmentation supplémentaire de 200 élèves sur le territoire de l'ASIJ, impliquant une réflexion sur les infrastructures supplémentaires à considérer à moyen terme.

Sport :

FCJM : le 19 novembre le projet des nouveaux vestiaires a été présenté aux communes. Ce projet est estimé à CHF 1'240'878.00 sur la base de devis rentrés. Cela représenterait un coup de CHF 80'013.00 pour Ropraz si tous les coûts sont mis à charges des communes. Il n'est pas tenu compte des différents subsides, sponsors etc qui feraient baisser les coûts à répartir entre les communes. Le financement est compliqué dans le mode de fonctionnement actuel. Il est envisagé de régler ça en créant une intercommunale. Dans une forme ou une autre, cela passera devant le Conseil général.

Sites pollués :

Parcelle 170 : le canton a rendu sa décision concernant l'ancien site Polyforme SA. Le site est donc classé « pollué, ne nécessite ni surveillance, ni assainissement ». Les coûts sur 2024 pour ces investigations se montent à CHF 20'833.10. La somme mise au budget était de CHF 12'000.00. Il reste en suspens de possibles demandes du canton pour l'ancienne gravière située sur la même parcelle mais de l'autre côté de la route.

Monsieur Daniel Henry

Epuration :

Concernant l'EMB (Epuration Moyenne Broye), le projet du raccordement à Lucens avance selon le calendrier établi. Pour la commune de Ropraz, un contrôle de chaque parcelle épurée sera effectué en 2025 ou 2026 pour établir un certificat de conformité par rapport aux eaux parasites dans le réseau.

Forêts :

Pour la société coopérative Bois-Energie Jorat-Broye dont Ropraz est membre, la pose de panneaux solaires a été effectuée sur le dépôt de Carrouge et Moudon.

La journée des jeunes a eu lieu le samedi 21 septembre 2024. Elle s'est déroulée au Swing golf de Cremin avec la participation de 18 enfants de 7 à 15 ans.

Employés communaux :

Ayant eu son accord par téléphone la semaine dernière, je vous donne des nouvelles de notre employé communal, Charly Trolliet. Sa santé s'améliore très doucement. Il devrait faire des examens cette semaine car il souffre de maux de têtes et de migraines.

Affaires communales :

Le 2 décembre 2024, la municipalité a reçu notre nouvelle Préfète, Madame Anne Marion Freiss, pour le contrôle annuel de la commune. Il n'y a pas eu de remarque.

Comme vous avez pu le voir, le sapin domine notre place du village. C'est dans une bonne ambiance que mes collègues et moi-même l'avons décoré.

Je vous rappelle que lundi prochain aura lieu la fête du village sur la place du village. Mes collègues et moi-même espérons vous y voir pour partager un moment convivial.

Je profite de l'occasion pour remercier Jördis dans son implication dans l'établissement du journal de Ropraz, mes collègues pour tout le travail accompli au long de l'année, ainsi que tout le personnel communal qui œuvre avec dévouement pour que tout se passe bien dans notre village et vous souhaite, à vous ainsi que vos familles, de très belles fêtes de fin d'année et une excellente santé.

Question de Madame Laurence Grandjean : merci de nous avoir donné des nouvelles de Charly Trolliet. Qui prend le relai depuis que l'employé communal remplaçant est parti ?

Réponse de Daniel Henry : le taux de travail de M. Olivier Desmeules a été augmenté et la municipalité cherche quelqu'un pour le seconder.

7. Préavis 04/2025 – Budget 2025

Monsieur Julien Diserens, président et rapporteur de la commission des finances, fait la lecture du rapport.

Le rapport et le préavis concordent.

Question de Monsieur Grégory Ruch : la commission des finances relève des points négatifs sur le budget, mais propose de l'accepter tel que présenté. Il ne comprend pas.

Réponse de Monsieur Julien Diserens : le point le plus inquiétant est le point de la Colonie. Un postulat a été déposé concernant ce point.

Le président Gabriel Liechti donne l'explication du postulat qui a été déposé. Celui-ci ne peut traiter que sur les conclusions du préavis, mais ne peut pas demander à modifier le préavis.

Intervention de Monsieur Hubert Girault : dans le cadre du chapitre de l'eau, les charges ne sont pas couvertes par les revenus. Il est inadmissible de vendre de l'eau à perte et que le contribuable paie pour subventionner les communes de Bourg-en-Lavaux ou Cully qui ont un taux d'impôts très bas. La municipalité doit se mettre dans la légalité pour combler ces déficits.

Réponse de Stéphane Porchet : la municipalité est obligée de faire partie d'une association intercommunale, ce qui engendre des frais. C'est une sécurité de faire partie de l'association AIEJ surtout en cas de pénurie d'eau (sécheresse). Il relève que le canton a mis un délai jusqu'à fin 2026 pour traiter la question du chlorothalonil, et craint de ne plus avoir les moyens de les traiter. La commune deviendrait plutôt acheteuse que vendeuse. Ces sujets seront revus dans un futur proche. De plus, la répartition entre les différents dicastères du préavis du chantier Les Granges-Clos-Burnat n'a pas encore été faite, et l'entier des frais se trouvent dans le chapitre de l'eau. La répartition rectifiera l'excédent de charges. Il va proposer au CODIR de l'AIEJ de vendre l'eau à CHF 1.27, mais n'est pas optimiste.

Intervention de Monsieur Hubert Girault : comprend qu'il y ait des frais et des taxes pour payer les infrastructures, mais ne comprend pas pourquoi lorsque l'eau va dans un sens elle est payée à CHF 0.60 le m³, et que lorsqu'elle va dans l'autre sens, elle coûte CHF 1.60. Il pense qu'il y a un réel profit, qu'il y a des gagnants et des perdants dans le marché de l'eau, et que Ropraz s'inscrit en perdant. Il relève que Ropraz a l'eau la plus chère de la région et qu'on paie des impôts pour subventionner les communes voisines. Ropraz doit faire valoir des arguments

à l'AIEJ et les informer qu'on ne peut pas vivre dans l'illégalité pour que d'autres communes vivent dans le luxe.

Réponse de Stéphane Porchet : nous ne finançons pas les communes voisines et ça ne se fera jamais.

Question de Monsieur Grégory Ruch : nous ne sommes pas les seuls dans cette situation de déficit. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire pression avec ces communes pour faire augmenter le prix d'achat de l'eau.

Réponse de Stéphane Porchet : si nous pouvions garantir à l'AIEJ un débit de par exemple 60'000 m³ d'eau, ça serait plus simple pour discuter, mais comme c'est une garantie impossible en raison de la météo, il est très difficile de négocier.

Le préavis 04/2024 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 05/2024 – Adhésion à la nouvelle association pour le développement et la promotion du tourisme dans la région de Moudon

Monsieur Julien Diserens, président et rapporteur de la commission des finances, fait la lecture du rapport.

Le rapport et le préavis concordent.

Questions de Madame Valérie Ramuz : qu'est-ce que ça apporte de plus à la commune de Ropraz par rapport à ce qu'on a maintenant ? Est-ce que le prix restera identique par habitant si les 14 communes n'adhèrent pas ? Est-ce que ces communes ont déjà voté ? Ce n'est pas logique qu'il y ait environ 40 communes qui pourraient adhérer à cette association, mais qu'il n'y en a que 14 qui vont présenter ce préavis à leur conseil.

Réponse de Jördis Tietje-Girault : le canton souhaite que les offices de tourisme soient régionalisés. Moudon a œuvré pendant des années pour toutes les communes, mais ne souhaite plus le faire. Si Ropraz n'adhère pas à l'association, les entreprises telles que l'Estrée, le restaurant, la fromagerie, la brasserie, etc... n'auront plus le droit à la promotion pour leurs événements. Concernant la 2^{ème} question : si plusieurs communes refusent l'adhésion, la question sera revue. Toutes les communes ne sont pas concernées par cette association car ils ont déjà leur propre structure. Elle relève que ça vaut la peine d'essayer d'adhérer car si après la première année nous ne sommes pas satisfaits, on peut démissionner avec un préavis de 6 mois.

Le préavis 05/2024 est accepté par 21 voix, 4 avis contraires et 1 abstention.

9. Préavis 06/2024 – Règlement sur la taxe de séjour et la taxe de résidences secondaires de la commune de Ropraz.

Monsieur Julien Diserens, président et rapporteur de la commission des finances, fait la lecture du rapport.

Le rapport et le préavis concordent.

Question de Madame Valérie Ramuz : que perçoit l'UCV pour l'encaissement des taxes de séjours ? Et si on paie des frais est-ce que ça serait déduit des CHF 3.50 qu'on paie à l'association, ou est-ce des frais en plus.

Réponse de Jördis Tietje-Girault : l'UCV encaissera des frais, sur les encaissements des Airbnb, mais ces encaissements seront de toute façon reversés directement à l'association et non à la commune, et non les frais ne sont pas exactement en plus car l'argent ne transite pas par Ropraz.

Question de Valérie Ramuz : est-ce qu'il y a un organe de contrôle pour les personnes qui logeraient sur Ropraz.

Réponse de Jördis Tietje-Girault : il est de la responsabilité des particuliers qui font du Airbnb de les annoncer. Il faut faire confiance à la population.

Intervention de Monsieur Jean-Daniel Savary : pour le peu de taxes de séjours que la commune va encaisser il n'est pas nécessaire de faire un règlement.

Réponse de Jördis Tietje-Girault : si la commune ne valide pas le règlement, elle ne pourra pas adhérer à l'association.

Le préavis 06/2024 est accepté par 20 voix, 5 avis contraires et 1 abstention.

10. Postulat de Monsieur Julien Diserens – Réévaluation du projet immobilier de la Colonie

Le postulat est lu par M. Diserens. Il est remis en annexe du PV.

Question de Monsieur Simon Gilliéron : est-ce que la réponse attendue est un préavis ?

Réponse de Martin Rod : non, la municipalité va répondre point par point au postulat, mais pas par l'intermédiaire d'un préavis. Sa crainte est que le projet est à bout touchant et que la construction devrait démarrer après le mois de mars 2025, après que le Conseil ait accepté la dépense pour la construction du bâtiment. S'il faut encore attendre 3 mois pour répondre au postulat, il a peur que le dossier prenne du retard, et pense que le préavis qui sera présenté au Conseil répondra probablement aux questions du postulat.

Question de Monsieur Simon Gilliéron : est-ce que la municipalité a déjà un plan B si le préavis ne passait pas, soit par la vente ou autre ?

Réponse de Martin Rod : la question se posera par l'acceptation ou non du préavis.

Monsieur Julien Diserens précise qu'il souhaite une étude qui mentionne les différents plans que la commune pourrait avoir.

Intervention de Monsieur Gabriel Roch : la commission des finances souhaite un plan pour savoir à quel moment la commune sera bénéficiaire sur ce projet, car actuellement les dépenses s'accumulent depuis plusieurs années, et rien n'avance.

Monsieur Martin Rod : ces réponses se trouveront dans le préavis.

Intervention de Monsieur Grégory Ruch : demande que la municipalité présente au prochain conseil un plan qui stipule si le projet est rentable ou pas, et que s'il ne l'est pas en l'état, quelles sont les solutions proposées ? Ceci dans le but de ne pas prendre encore 6 mois supplémentaires ou plus avant de pouvoir estimer si le dossier tient la route ou pas.

Réponse de Martin Rod : propose d'annexer les réponses au postulat directement au préavis.

Intervention de Monsieur Sébastien Jaunin : n'y aurait-il pas un projet plus rentable immédiatement, tel que la vente par exemple ?

Réponse de Martin Rod : la rentabilité de ce projet s'estime à long terme.

Intervention de Monsieur Hubert Girault : propose de mettre des grands panneaux immédiatement pour vendre sur plans. Il relève qu'il y a un an, une demande de business plan a été faite à la municipalité, et que ceci n'a pas pu être produit. Par contre il relève que dans le budget, le plus gros poste se trouve dans le chapitre de la Colonie, alors qu'il n'y avait absolument aucun commentaire à ce sujet. Il relève qu'il a de la peine à comprendre l'utilité d'accumuler de la fortune pour une commune comme Ropraz qui n'existera peut-être plus dans le futur.

Réponse de Martin Rod : le but n'est pas d'accumuler du capital, mais d'accumuler du capital qui crée du rendement.

Intervention de Valérie Ramuz : ce serait une bonne idée d'intégrer les réponses au postulat dans le préavis.

Le postulat est accepté, et mandat est remis à la municipalité de répondre aux questions figurant dans celui-ci.

11. Divers et propositions individuelles

Le président demande au vice président de prendre la présidence de la séance afin qu'il puisse prendre la parole en tant que conseiller.

Monsieur Gabriel Liechti explique que son intervention porte sur le sujet de la route d'Ussières. Dans l'urgence, il dépose un postulat à la municipalité en vue de faire recours contre la décision du canton d'abaisser la vitesse à la route d'Ussières. Ce postulat est remis en annexe du PV.

Jördis Tietje-Girault relève que malheureusement le recours était de 30 jours et que ce délai est dépassé. Elle explique que la DGMR leur avait stipulé que leur décision était finale, et que c'est à la commune de refaire l'aménagement du carrefour pour faire changer les choses.

Le postulat est accepté et mandat est remis à la municipalité afin d'étudier ce qu'il y aurait à faire.

Monsieur Gabriel Roch : demande que les barrières du terrain de basket soient remises en place pour la sécurité des enfants, et que la barrière entre le cimetière et la place de basket soit terminée.

Réponse de Martin Rod : pensait qu'au vu de l'absence de Charly Trolliet, c'était plus simple de ne pas les remettre entre deux locations de la grande salle, mais que la municipalité prend note.

Réponse de Daniel Henry : concernant la barrière entre le cimetière et la place de basket les travaux sont en cours. Il remercie l'assemblée pour l'acceptation des préavis.

Puisqu'il n'y a pas d'autres remarques, le président clos l'assemblée à 22h00.

Le Président :



Gabriel Liechti



**La Secrétaire
remplaçante :**



Dominique Perroud

Annexes au PV : - postulat de Monsieur Julien Diserens - réévaluation du projet immobilier de la Colonie
- postulat de Monsieur Gabriel Liechti – demande à la municipalité de faire recours au refus du canton à la demande d'un abaissement de la vitesse à 60km/h sur la route cantonale d'Ussières